

Référence : *R. c. Caporal S.A. Strong*, 2009 CM 4015

Dossier : 200851

**COUR MARTIALE GÉNÉRALE
CANADA
ONTARIO
BASE DES FORCES CANADIENNES TRENTON**

Date : le 18 septembre 2009

SOUS LA PRÉSIDENCE DU LIEUTENANT-COLONEL J.-G. PERRON, J.M.

SA MAJESTÉ LA REINE

c.

**CAPORAL S.A. STRONG
(contrevenant)**

DÉCISION

(prononcée de vive voix)

TRADUCTION FRANÇAISE OFFICIELLE

Le comité de la cour martiale générale, chargé de statuer à l'égard du caporal J.-G. Perron, s'est réuni à la Base des Forces canadiennes de Trenton (Ontario) du 14 au 18 septembre 2009 et l'a déclaré non coupable relativement à tous les chefs d'accusation.